

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, je vous prie.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Tous les 140 aux comités?

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Je donne la parole au député d'Edmonton-Ouest.

L'hon. M. Lambert: A la Chambre, on donne un certain sobriquet au député et franchement, si on le surnomme ainsi, c'est qu'il ne faut pas plaisanter avec lui. Si j'ai mentionné les noms de ces députés, c'est pour dire que je ne lirai pas pour les consigner au compte rendu des extraits des discours qu'ils ont prononcés à la Chambre, parce qu'ils sont absents. Je vais me montrer courtois. Aucun comité ne siège en ce moment.

Une voix: Il n'en sait rien.

L'hon. M. Lambert: Peu importe, mais comme ils sont absents, je ne lirai pas de passages de leurs discours. Le député devrait s'occuper de questions plus sérieuses et se contenter de soulever des rappels au Règlement si besoin est.

Examinons maintenant les antécédents de la réforme fiscale. J'aimerais commenter certaines déclarations que j'ai entendues sur les ondes ou que j'ai lues dans la presse depuis quelques jours. Nous avons entendu ce que j'appelle des contes de fées selon lesquels il ne s'agit pas réellement de réforme fiscale et qu'on devrait rejeter ce projet. J'ai déjà entendu, je pense, plus de sottises dans le passé, mais je ne puis me rappeler quand. Certains disent qu'après dix ans, c'est ce qu'on peut faire de mieux. Certes, il y a dix ans que la Commission Carter a été chargée d'examiner la question de la réforme fiscale et de tout le régime fiscal; et, reconnaissons-le, c'est ce qu'elle a fait. La Commission s'est penchée sur les impôts frappant les successions et les donations, la taxe de vente, la taxe d'accise, l'impôt sur le revenu ainsi que les responsabilités en ce qui a trait à la répartition entre le gouvernement fédéral et les provinces. Nous avons eu jusqu'à présent des modifications des droits de succession et des impôts sur les donations; il y a deux ans, la Chambre a longuement débattu la question. Nous en sommes maintenant au stade de la réforme de l'impôt sur le revenu, mais je vous avouerai que j'ai été déçu d'apprendre que le ministre n'allait rien faire pour le moment au sujet des taxes de vente et d'accise qui visent tout spécialement le consommateur.

Quand nous parlons de réformes fiscales, nous entendons l'ensemble de tous les droits, impôts et taxes que doit payer monsieur X. Si le ministre continue de dire que nous n'allons pas étudier la taxe d'accise et ces autres taxes avant un certain temps, je déclare qu'il a failli à la tâche pour ce qui est de la réforme fiscale. Il est ridicule de dire à un pensionné qui paie actuellement des impôts qu'une partie de l'impôt sur le supplément de revenu garanti lui est remise et qu'il ne paiera aucun impôt sur le revenu. Certains pensionnés n'en payaient pas auparavant.

Une voix: Ils en payaient.

L'hon. M. Lambert: Pas dans tous les cas. Le député fait fausse route.

[M. Gibson.]

M. Gibson: Non, il a raison.

L'hon. M. Lambert: Tout dépend de l'âge. Si le député de Hamilton-Wentworth connaissait la loi, il saurait qu'après 70 ans ils ne paient rien. Pour les gens qui ne payaient pas d'impôt, la réforme n'améliore aucunement leur sort. Cela signifie donc que nous devons nous tourner vers la taxe de vente si nous voulons alléger leur fardeau, compte tenu de leur faculté contributive.

Une voix: Zéro!

L'hon. M. Lambert: Ce n'est qu'un aspect. Quel allègement pouvons-nous leur donner à l'égard de leurs impôts municipaux?

Une voix: Absolument rien!

L'hon. M. Lambert: Cela fait aussi partie de leur faculté contributive. Si nous partons du principe selon lequel équité fiscale égale faculté contributive, nous devons considérer tous les domaines fiscaux: voilà comment je conçois une réforme fiscale. D'autres disent que c'est mesquinerie que de limiter la réforme fiscale à l'impôt sur le revenu. En d'autres termes, certains croient qu'on peut instaurer l'équité entre les contribuables. Cela est impossible au Canada, et ceux qui prétendent le contraire ne connaissent pas nos besoins économiques et financiers. Il est complètement absurde de parler d'équité entre les contribuables ou à l'échelle de l'assiette de l'impôt sur le revenu. Il y a des discriminations sur toute la ligne, et certaines d'entre elles y sont instaurées par la réforme. Par exemple, les prestations d'assurance-chômage vont être imposées, car on les considère comme une forme de revenu. Mais pourquoi s'en tenir à cela et ne pas imposer les indemnités de grève versées par les syndicats? Si les prestations d'assurance-chômage sont équivalentes à un salaire, les indemnités de grève le sont sûrement aussi. C'est un cas de discrimination, mais je n'entends aucun des grands avocats de l'équité en parler.

Beaucoup de ces critiques ne savent pas ce que cela représente de travail que de monter une entreprise, de s'occuper des feuilles de paie, de financer les stocks, de craindre la faillite, etc. La plupart d'entre eux se contentent de toucher un salaire et de laisser quelqu'un d'autre s'occuper de faire rentrer l'argent. J'aurais grand plaisir à voir certains de ceux qui parlent d'équité et de neutralité absolue au sein des contribuables, essayer d'exploiter même un étal de cacahuètes. C'est alors que nous trouverions la réponse.

• (12.30 p.m.)

Il y a encore autre chose en matière de régime fiscal: c'est que les professeurs d'université, les experts fiscaux, les économistes, les comptables agréés, qui vous voudrez, peuvent tous et chacun concevoir le système fiscal de leur choix. Ils peuvent en discuter jusqu'à ce que le sang leur monte à la figure et qu'ils soient à deux doigts de l'apoplexie. C'est un autre exercice de langage. Ils sont traumatisés si on leur dit que l'équité ne marche pas. Les gens qui en feraient l'objet ne l'accepteront pas. C'est une thèse semblable à celle sur laquelle on édifierait un régime fiscal pourvu que de toute évidence les contribuables l'acceptent. Nous ne vivons pas et j'espère que nous ne vivrons jamais dans un pays semblable.